



Discours de Valérie Piller Carrard, conseillère nationale PS (FR)

Seules les paroles prononcées font foi

Bonjour à toutes et tous,

Ce que le PS demande en priorité, c'est **suffisamment** de places d'accueil extra-familiales, de qualité, abordables pour toutes les familles et disponibles en toute région du territoire. L'offre actuelle est encore loin de couvrir les besoins réels.

Or suffisamment de place en crèches est une des **conditions de l'égalité** hommes-femmes. Cela contribue à une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle. Aujourd'hui, les femmes assument la majeure partie du travail de *care* non rémunéré, avec notamment pour conséquences qu'elles gagnent moins, et auront plus tard une retraite moins élevée. L'initiative sur les crèches veille à ce que tous les parents, indépendamment de leur revenu, puissent mieux répartir leur activité professionnelle et leur travail de garde. Elle propose une solution qui s'inscrit dans la continuité du congé maternité et garantit une place jusqu'à la fin de l'école primaire¹.

L'accueil extrafamilial des enfants doit être un **service public**, accessible et abordable. L'initiative sur les crèches est **au service des enfants** et conduit à une **plus grande égalité des chances**. Tout comme l'école, les crèches doivent être accessibles à tous les enfants. La **qualité** est bien sûr au cœur de nos préoccupations. Un accueil extrafamilial de qualité favorise le développement des enfants², et renforce en particulier les enfants issus de familles défavorisées³. C'est bien connu : la qualité implique de bonnes conditions de travail pour les professionnels chargés de la garde des enfants. Ils fournissent un travail important et exigeant, mais mal rémunéré. Comme dans d'autres professions majoritairement exercées par des femmes, la reconnaissance et le respect manquent.

Notre texte renforce aussi **la liberté de choix des parents**, qui doivent pouvoir choisir librement le mode de garde de leurs enfants en fonction des besoins de toute la famille. Or le choix d'une prise en charge institutionnelle extrafamiliale des enfants se heurte souvent à un manque de places adaptées, notamment dans les zones rurales et les agglomérations⁴. De plus, les places de crèche sont trop chères pour de nombreux parents et les coûts varient énormément d'une région à l'autre⁵. Cela doit changer ! Et avec la règle selon laquelle ces frais de garde ne doivent pas dépasser 10% du revenu des parents⁶, l'accueil extrafamilial des enfants devient abordable pour toutes et tous.

¹ Voir texte de l'initiative, art. 116a, al. 2, Constitution fédérale

² Voir Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), Etat des lieux de l'accueil extrafamilial et parascolaire, 2008, p. 29.

³ Jacobs Foundation, Whitepaper sur l'investissement dans la petite enfance, 2020, p. 31

⁴ Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), État des lieux de l'accueil extrafamilial et parascolaire, 2008, p. 20.

⁵ Etude Credit Suisse Investment Solutions & Products, Kinderbetreuungskosten im regionalen Vergleich, mai 2021, p. 5 ; Office fédéral des assurances sociales, Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche en comparaison avec la Suisse, 2015, p. 30.

⁶ Voir texte de l'initiative, art. 116a, al. 4, Constitution fédérale.



L'initiative sur les crèches est positive pour l'économie. En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent 0,8% du PIB pour la tranche d'âge de 0 à 3 ans, les pays scandinaves jusqu'à 2% et la Suisse seulement 0,1%⁷. Lanterne rouge européenne en matière de financement de l'accueil extrafamilial des enfants, la Suisse oublie que les investissements publics dans l'accueil extrafamilial des enfants sont rentables économiquement : ils génèrent des recettes fiscales supplémentaires, combattent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et réduisent les dépenses sociales et de formation⁸.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à signer notre initiative pour les crèches. Et merci pour votre attention.

⁷ OCDE (2017): Starting Strong 2017, Key OECD Indicators on Early Childhood Education and Care. La Confédération, les cantons et les communes paient environ 600 millions par an pour les crèches, les familles de jour et les groupes de jeu (ce qui représente environ 0,1 % du PIB)

⁸ Diverses études suisses et européennes à ce sujet. Voir par exemple [INFRAS / HSG](#) (2016) : Whitepaper sur les coûts et bénéfices pour l'ensemble de la société d'une politique de la petite enfance, ici p. 13.